



Le VDSL2 disparaît aussi : ne pas migrer vers une technologie condamnée

Face à la fin de l'ADSL, une tentation existe : migrer vers une technologie qui offre de meilleurs débits tout en restant sur l'infrastructure existante. Le VDSL2 semble répondre à ce besoin. C'est un piège. Le VDSL2 utilise le même réseau cuivre que l'ADSL, et il disparaîtra avec lui. Choisir cette voie, c'est reporter le problème de quelques mois tout en engageant des frais pour rien.

Ce qu'est le VDSL2, et sa dépendance au cuivre

Le VDSL2 est une technologie d'accès qui permet d'atteindre des débits supérieurs à l'ADSL, en exploitant plus efficacement la même paire de cuivre, sur des distances courtes. Sur une ligne de bonne qualité et proche du répartiteur, il peut offrir un confort nettement supérieur à l'ADSL. Cette performance a pu en faire, un temps, une solution d'amélioration séduisante pour les entreprises mal desservies.

Mais le VDSL2 partage le destin de l'ADSL pour une raison simple : il repose sur le réseau cuivre. La fermeture technique du réseau emporte l'arrêt des services reposant sur l'ADSL, le VDSL et le SDSL. Le VDSL2 n'est donc pas une alternative au cuivre, c'est un usage du cuivre. Il n'échappe pas à la fermeture.

Pourquoi c'est un piège dans le contexte actuel

Le raisonnement erroné consiste à voir dans le VDSL2 une modernisation. En réalité, migrer de l'ADSL vers le VDSL2 aujourd'hui revient à investir dans une technologie déjà condamnée, sur une infrastructure en cours de démantèlement. Les débits gagnés seront perdus à la coupure, et l'entreprise devra de toute façon migrer une seconde fois vers la fibre ou une solution alternative. C'est un double coût pour un bénéfice temporaire.

Ce piège est d'autant plus réel que le VDSL2 peut être présenté comme une amélioration immédiate, sans que sa dépendance au cuivre soit toujours mise en avant. Un décideur doit garder en tête un principe simple : toute solution qui passe par la prise téléphonique en T et par la paire de cuivre est concernée par la fermeture, quel que soit son niveau de performance.

La bonne démarche

La logique saine inverse le raisonnement. Plutôt que de chercher à améliorer un accès cuivre condamné, il faut vérifier d'abord l'éligibilité à la fibre. Dans la très grande majorité des cas, la fibre est disponible ou le sera à brève échéance, et elle offre des débits très supérieurs à ceux du VDSL2, de façon pérenne. Là où la fibre n'est pas encore disponible, la 4G ou la 5G fixe constituent des solutions d'attente ou de remplacement qui, elles, ne disparaîtront pas avec le cuivre.

Autrement dit, la question n'est jamais « comment améliorer mon accès cuivre ? » mais « par quelle technologie pérenne remplacer mon accès cuivre ? ». Cette reformulation évite l'impasse du VDSL2 et oriente directement vers les solutions d'avenir.

Le principe à retenir

Ne pas migrer vers une technologie condamnée est l'un des réflexes essentiels de la sortie du cuivre. Le VDSL2 en est l'illustration la plus nette, mais le principe vaut plus largement : toute solution transitoire qui prolonge la dépendance au cuivre ne fait que déplacer l'échéance. L'énergie et le budget consacrés à la migration doivent aller directement vers la cible pérenne, fibre ou accès mobile fixe, sans détour par une technologie qui tombera avec le reste du réseau. Investir une fois dans la bonne solution coûte moins cher que migrer deux fois.

Sources : Arcep, fiches pratiques sur la fermeture du réseau cuivre, précisant l'arrêt des services ADSL, VDSL et SDSL ; observatoire du haut et très haut débit fixe. L'éligibilité à la fibre se vérifie à l'adresse via l'outil « Ma connexion Internet ».

Pour aller plus loin

- [Accès Internet des entreprises : où en est la bascule vers la fibre ?](#)
- [Fibre, 4G/5G fixe, satellite : quel accès pour quel site ?](#)
- [SDSL, RNIS, liens data sur cuivre : les raccordements condamnés](#)
- [Check-list de migration : les 10 points à vérifier avant la coupure](#)

Article révisé le 26 juillet 2026 par FinDuCuivre.info

<https://finducuire.info/vdsl2-technologie-condamnee-fin-cuivre/>